





## PASSAGE EN FORCE AU CHSCT DE SAVOIE

A l'unanimité, vos représentants au CHSCT ont décidé de ne pas siéger le jeudi 19 juin 2014 bien que le CHSCT soit consacré à l'agression dont a été victime notre collègue Arnaud PISTOROZZI lors du transport de chèques à la banque de France le 30 03 2014.

Cette décision mûrement réfléchie a été motivée par le coup de force perpétré par l'administration le 25 avril 2014.

Ce jour là, suite à une décision de l'intersyndicale, il avait été décidé d'empêcher la tenue du CHSCT pour protester contre les plans de liquidation mis en place par l'administration à la douane ( plan stratégique) et à la DGFIP (démarche stratégique). Or le président du CHSCT s'est permis de réunir le CHSCT en séance plénière sans en aviser les représentants des personnels.

De plus, provocation supplémentaire, il est mentionné dans le procès-verbal de cette séance à propos du projet de regroupement des services de la DDFIP de Savoie que « l'avis du CHSCT sur le projet exposé est réputé avoir été rendu ».

Contrairement au règlement intérieur des comités techniques en cas d'absence des représentants des personnels, la notion d'avis « réputé avoir été rendu » n'apparaît dans aucun texte officiel encadrant les CHSCT( règlement intérieur du CHSCT de proximité de Savoie, décret 2011/774 du 28 juin 2011 et circulaire relative au fonctionnement des CHSCT des MEF).

Devant ces dysfonctionnements à répétition et le mépris des textes régissant une instance qui est censée améliorer les conditions de travail et la sécurité des agents , nous mesurons le peu de considération de l'administration face à ces sujets essentiels .

Vos représentants au CHSCT de Savoie ont donc décidé de boycotter la séance du 19 juin 2014 pour tenter de ramener l'administration au respect des règles de fonctionnement et des missions du CHSCT.